

Délibération
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 52
Membres absents : 26
Procurations : 11

Séance du 25 juin 2025
L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 25 du
mois de juin à 18 h 00, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 19/06/2025
Date de transmission : 01/07/2025
Date de mise en ligne : 02/07/2025

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, Mme MUTH Sandra, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thuriann, M. RIBSTEIN André, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BAUMLIN Christian (pouvoir à M. JUCHS Bernard), M. BERNASCONI Gilbert, M. BOHLY Dominique (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), Mme CAZES Hélène, M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme GERTEIS Stéphanie), M. FERON Jules (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien (pouvoir à Mme LEFEBVRE Martine), M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PILLERI Angelo, Mme RINQUEBACH Ariane (pouvoir à M. KANNENGIESER Bernard), M. SAVARY Nicolas (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), Mme SFEIR Lola (pouvoir à Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne), M. SIBOLD Clément (pouvoir à M. ADRIAN Daniel), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), M. STRICH Vincent, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis,

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

34^{ème} QUESTION

Cession d'un terrain à Village-Neuf à l'Office Public de l'Habitat « Habitats de Haute-Alsace »

(DELIBERATION n°2025-119)

Saint-Louis Agglomération est propriétaire de la parcelle section 16 n°87 située rue des étoiles 68128 Village-Neuf, d'une contenance totale de 850 m².

La parcelle est un terrain à bâtir, d'une surface plane, dont une partie est gravillonnée à usage de parking (pour le personnel de l'EHPAD Jean Monnet) et l'autre partie est recouverte de basse végétation.

L'Office Public de l'Habitat, Habitats de Haute-Alsace, a exprimé sa volonté d'acquérir la partie enherbée de ladite parcelle, soit 4 ares à détacher, afin d'y construire des logements locatifs sociaux.

Conformément à l'avis rendu par la Direction de l'Immobilier de l'Etat le 23 mai 2025, la parcelle à détacher a été évaluée à une valeur de 104 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 15%.

Ainsi, considérant l'intérêt de ce projet visant à créer des logements sociaux, il est proposé à Habitats de Haute-Alsace de lui céder une surface de 4 ares à détacher (par un arpentage à venir) de la parcelle mère section 16 n°87 à Village-Neuf, au prix de 88 400 €.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la cession de 4 ares à détacher de la parcelle section 16 n°87 à Village-Neuf, à Habitats de Haute-Alsace, moyennant un prix de cession de 88 400 €, hors droits et frais inhérents à l'acte de cession demeurant en sus à la charge de l'acquéreur ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les avant-contrats, contrats et actes nécessaires à cette opération ainsi que tout acte y afférent.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 27 juin 2025

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

